



Mildiou de l'impatiens (*Plasmopara obducens*) présents dans certaines exploitations

LA SURVEILLANCE DES IMPATIENS CONTRE LE MILDIOU

État de la situation

Les opérations de repiquage des impatiens par semis se poursuivent. Malheureusement, des foyers de mildiou sur l'impatiens double ont été observés par les collaborateurs du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) dans quelques exploitations. Les périodes nuageuses et pluvieuses prévues dans les prochains jours pourraient favoriser le développement de cette maladie qui, rappelons-le, peut se propager rapidement.

Les *Impatiens walleriana*, qui comprennent les cultivars d'impatiens produits par semis ou doubles, sont susceptibles d'être touchées par cette maladie.

Les Impatiens de Nouvelle-Guinée (*Impatiens hawkeri*), comme les cultivars ColorPower, SunPatiens, Fanfare, Divine, etc., **sont très résistantes à la maladie en raison de leur génétique différente de celle de l'*Impatiens walleriana***. Elles évitent ainsi les infections causées par le mildiou.

Symptômes et conditions de développement du pathogène

Pour obtenir de l'information sur les symptômes et les conditions de développement de la maladie, veuillez consulter l'avertissement [No 02](#) du 20 mars 2013. Vous y verrez aussi des photos de la maladie.

Stratégies d'intervention

Mesures préventives

- Marchez régulièrement dans les serres afin de **faire le dépistage** des impatiens-semis et des impatiens-boutures pour identifier rapidement les symptômes de la maladie. Le dépistage est la première étape à réaliser pour assurer une lutte efficace contre cette maladie. Cette procédure n'est pas évidente car les impatiens fraîchement repiquées peuvent jaunir avec des feuilles recourbées vers le bas. En cas de doute, faites diagnostiquer vos plants par le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ.
- **Éliminez les impatiens infectés** et celles qui les entourent en évitant le transport des plantes malades dans les serres. Pour ce faire, jetez sur place, dans un sac, les plantes infectées afin d'éviter la dispersion des spores du mildiou. Les sacs doivent être jetés au rebut. Ne jamais jeter les plantes malades dans un tas de compost près de l'exploitation.
- **Séparez physiquement les impatiens-boutures des impatiens-semis**. Donc, ne pas mettre dans la même serre ces deux types d'impatiens afin d'éviter les contaminations. Les semences des impatiens-semis ne sont pas porteuses du pathogène, tandis que les impatiens-boutures sont plus à risque. Faire un traitement préventif à l'ACROBAT sur les *impatiens walleriana* provenant de boutures.

- **Le contrôle de l'humidité** relative en serre par des cycles de chauffage et de ventilation est de toute première importance tout au long de la journée, mais particulièrement critique à la période du coucher de soleil. La pratique de la ventilation-chauffage permet d'éviter l'atteinte de points de rosée sur les plantes au coucher du soleil. De plus, elle contribue à favoriser un séchage plus rapide du substrat et permet donc de revenir plus rapidement au niveau optimal d'humidité de substrat après une irrigation. Dans les entreprises où le contrôle de l'environnement est informatisé, le système doit être programmé pour maintenir une humidité relative de l'air oscillant aux environs de 75 % en tout temps après la transplantation des cultures dans leur contenant final. Lorsque l'opération de chauffage-ventilation est contrôlée manuellement et que la culture a été récemment implantée dans le contenant final, on introduit de l'air frais (ouverture de la ventilation naturelle, des portes, fan-jet, pression positive, etc.) dans la serre durant une période de temps suffisante pour que la température de la serre soit abaissée légèrement en dessous du point de consigne, de façon à ce que les fournaies démarrent et ramènent la température de la serre au point de consigne. Dès que les fournaies se remettent en marche, on peut cesser l'introduction d'air frais. Dans tous les cas, il faut s'assurer d'éviter les courants d'air froid directement sur les cultures récemment implantées. Dépendamment de la température extérieure et de la quantité de plantes présentes dans la serre, cette opération peut devoir être répétée à plusieurs reprises durant la journée. **Cette pratique implique des coûts supplémentaires de chauffage, mais constitue la seule façon de limiter l'incidence du mildiou.** Des périodes nuageuses et pluvieuses sont à prévoir dans les prochains jours.
- **Irriguez le matin** pour permettre aux plantes de bien sécher avant la nuit. Utilisez si possible le goutte-à-goutte ou la subirrigation pour l'arrosage afin d'éviter de mouiller le feuillage.
- **Effectuez des tests sur des feuilles pour détecter des infections latentes ou non visibles** (sans spores sous les feuilles) de mildiou de la manière suivante :
 - Choisir des feuilles (3 à 4) dont vous soupçonnez une infection potentielle, mais non visible.
 - Laver légèrement à l'eau du robinet pour enlever les débris.
 - Éponger les feuilles pour les sécher.
 - Déposer les feuilles dans un petit sac de plastique transparent.
 - Souffler le sac pour le gonfler, ce faisant, l'air du sac sera saturé d'humidité.
 - Fermer hermétiquement et laisser à la température de la pièce loin de la lumière directe (un comptoir de cuisine est l'endroit idéal).
 - Surveiller l'échantillon tous les jours.
 - Le signe de la maladie (poudre blanche sous la feuille) devrait être visible après 1 à 3 jours.
 - Après 7 jours, si le duvet blanc n'est pas apparent, il est probable que les feuilles n'étaient pas infectées.

On peut aussi utiliser des contenants de plastique (pots de margarine ou de yogourt) en tapissant le fond d'un papier humide. Les feuilles ne doivent pas être en contact avec le papier, mais être déposées sur une surface rigide sur le dessus du papier. Le couvercle est bien fermé. Les mêmes procédures s'appliquent, comme pour le sac de plastique.

Lutte chimique

Chaque entreprise doit prendre les décisions concernant les traitements à faire actuellement. Le principe de précaution doit s'appliquer.

Les traitements préventifs ne devraient pas se limiter à des applications localisées dans une même zone de production compte tenu du mode rapide de propagation de la maladie. Donc, si la maladie est diagnostiquée dans une serre contenant des impatiens, il faut traiter la serre au complet.

Répéter les traitements à l'ACROBAT sur les *Impatiens walleriana* provenant de boutures. De plus, il est conseillé de traiter les impatiens par semis en plateau avant le repiquage en caissette avec les fongicides cités plus bas.

Le fongicide ACROBAT est homologué sur les plantes ornementales de serre contre le mildiou de l'impatiens à la dose de 48 grammes dans 100 litres d'eau. Répéter aux 7 à 14 jours.

De plus, si vous remarquez que les impatiens montrent des pourritures de racines et de tiges, utilisez en trempage du sol le SUBDUE MAXX ou le PHOSTROL (homologués sur les impatiens contre les pourritures de racines et de tiges), vous obtiendrez également un contrôle du mildiou de l'impatiens.

Texte rédigé par :

Michel Sénécal, agronome, M. Sc., Direction régionale Montréal–Laval–Lanaudière, MAPAQ

Collaboration :

Marc Benoit, DTA, et Michel Delorme, agr., IQDHO

Anne Chapdelaine, agr., Club de production 07

Gérard Gilbert, agr., Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ

Jean-François Goulet, d.t.a., consultant

Jean-Benoit Parr, agr., Cégep St-Jean-sur-Richelieu

Jean-Paul Soucy, agr., Plant-Prod Québec

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

ANDRÉ CARRIER, agronome

Avertisseur – légumes de serre

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Téléphone : 418 386-8116, poste 1517

Courriel : andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome

Avertisseur – floriculture en serre

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Téléphone : 450 589-5781, poste 5033

Courriel : michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – Cultures en serres – 9 avril 2013